

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, l'Urbanisme, de la Ville et de
l'Aménagements territoire.
Direction Des Equipements Publics
De la Wilaya de Constantine
Service des Marchés Publics
Bureau Exécution des marchés

وزارة السكن والعمران والمدينة والهيئة العمرانية
مديرية التجهيزات العمومية
لولاية قسنطينة
مصلحة الصفقات العمومية
مكتب صفقات الدراسات

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

**OBJET : ÉTUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE TYPE (2) A LA CITE 400 LOGTS
TURK, COMMUNE D'IBN BADIS.**

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par le concours national restreint N°17/DEP/2026 paru dans "**Le rédacteur**" en date du **18/03/2026** et "**النصر**" en date du **17/03/2026**, la presse électronique "**Fidalgerie**" و "**Elmoudjaz.dz**" du **19/03/2026**, Relatif au projet visé en objet .

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **13/05/2026** à attribué provisoirement le marché au **BET:**

Désignation du bureau d'étude	NIF	Note globale (offre technique + offre prestations + offre financière)	Montant étude en TTC	Montant suivi en TTC	Délai étude	Délai suivi	Critère de choix
			6 035 000 ,00 DA	9 010 000,00 DA	03 Mois	8 Mois	
BENCHEIKH EL FEGOUN MOHAMED BADR EDDINE ABD ELBAKI	191250113845109	163 ,66 Pts	15 045 000,00_DA		11 Mois		Meilleur Offre (Offre techniqu e + offre prestatio ns +offre financière)

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés :

- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, prestation et financière sont invités, a se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.
- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès De la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivant la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date3 limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.